

**COURS D'APPEL :
 LES AFFAIRES CIVILES EN ATTENTE DE JUGEMENT**

Dominique Geleyn *

Depuis 1986, les affaires de droit social ne représentent plus la part essentielle des affaires en attente de jugement. Leur baisse est telle depuis 1985 qu'elle suffit à elle seule à stabiliser et même réduire le niveau global des stocks.

L'ancienneté des affaires en cours fin 1987 varie sensiblement selon leur nature : de 1 an en moyenne en droit de la famille à 16 mois en droit immobilier et en droit de la responsabilité. Elle varie également de 8 à 20 mois selon le siège de la juridiction.

*Stabilisation progressive
 du nombre des
 affaires en attente de
 jugement ; baisse en 1987*

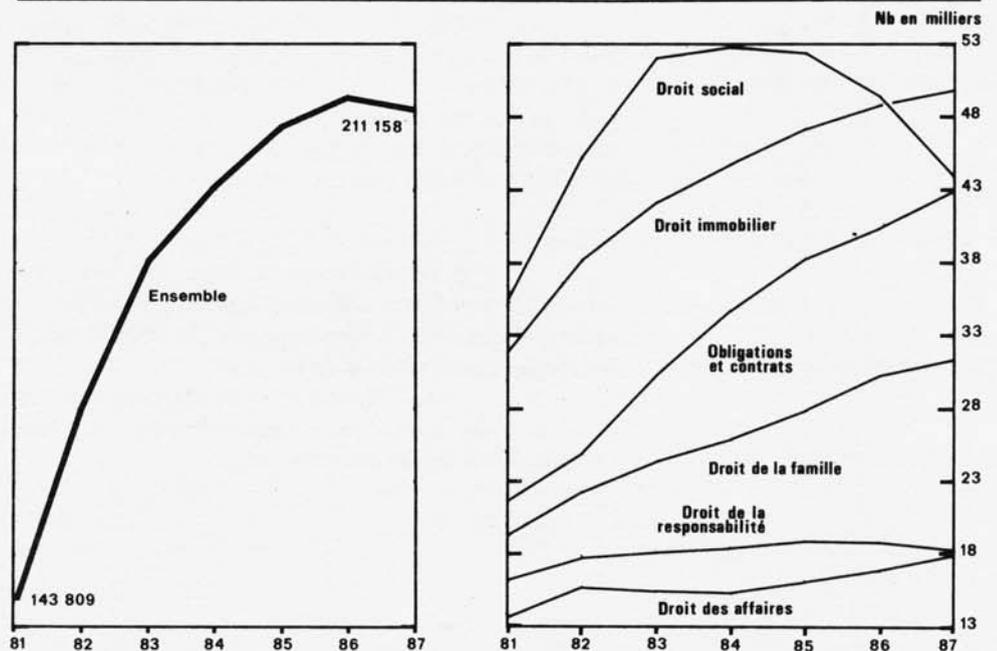
De 1977 à 1987, le nombre des affaires en attente de jugement devant les cours d'appel métropolitaines est passé de 80 000 à 210 000. D'abord très rapide, la hausse se ralentit à partir de 1983 : la croissance régulière du nombre des affaires terminées se conjugue à la stabilisation du nombre des appels interjetés(1). Pour la première fois depuis plus de 15 ans, les cours d'appel ont même réglé en 1987 plus d'affaires qu'elles n'en ont reçu.

*Une situation qui résulte
 de la réduction des stocks
 en matière de droit
 social...*

*...alors que la hausse est
 quasi générale pour les
 autres affaires*

Évolution du nombre d'affaires en cours au 31 Décembre .

1981 - 1987



* Statisticien à la division de la Statistique et des Etudes.

(1) Depuis 1977, le nombre des affaires terminées s'accroît en moyenne de 7,5% chaque année ; pour les affaires nouvelles, une progression modérée au rythme de 2,5% l'an fait actuellement suite à l'afflux enregistré de 1977 à 1983 (9% l'an).

Le droit social qui représentait la plus forte part des affaires en cours jusqu'en 1986 est désormais dépassé par le droit immobilier. Il le sera également sans doute dès 1988 par les obligations et contrats dont le volume a doublé en 6 ans.

Tableau 1. Nature des affaires en cours - évolution 1981-1987.

Répertoire général civil France métropolitaine

nature d'affaire	ensemble	personnes	famille	immobilier	affaires	oblig. contrats	respon- sabilité	social	public	non déterminée
Stock 31.12.81	143 809	421	19 342	31 746	13 728	21 623	16 059	35 454	294	5 142
Stock 31.12.82	170 539	388	22 436	37 915	15 655	24 924	17 553	45 388	319	5 961
Stock 31.12.83	190 544	418	24 388	41 899	15 521	30 282	18 030	52 298	408	7 300
Stock 31.12.84	200 189	437	25 816	44 628	15 351	34 811	18 321	52 944	402	7 479
Stock 31.12.85	208 949	476	27 885	46 987	16 035	38 196	18 718	52 598	460	7 594
Stock 31.12.86	212 658	463	30 025	48 487	16 756	40 351	18 649	49 707	578	7 642
Stock 31.12.87	211 158	471	31 228	49 659	17 887	42 898	18 245	43 945	541	6 284

Des tendances bien établies à court terme

En matière de droit social, la maîtrise du stock a été rendue possible par la stabilisation puis la réduction du nombre des affaires nouvelles(2) désormais moins nombreuses que les affaires terminées; l'écart est aujourd'hui tel (plus de 5 000 affaires) que la tendance à la réduction du nombre des affaires en cours paraît solidement établie.

En matière de droit immobilier, bien que le nombre des affaires en cours n'ait pas encore cessé de croître, plusieurs éléments laissent présager une prochaine stabilisation : la croissance moins vive des demandes et la progression soutenue de l'activité devraient en effet permettre d'atteindre prochainement le point d'équilibre (nombre égal d'affaires nouvelles et terminées) ou, du moins, de s'en approcher durablement.

Pour les autres natures d'affaires, exception faite du droit de la responsabilité, la poursuite de l'augmentation des stocks est le scénario le plus probable : malgré la progression de l'activité, le nombre des affaires terminées reste sensiblement inférieur à celui des affaires nouvelles. Dans ces conditions et vu leur niveau déjà élevé, les affaires relatives aux obligations et contrats pourraient bientôt représenter une part du stock comparable à celle du droit immobilier.

A moyen terme, de nombreux facteurs sont susceptibles de modifier ces tendances en influant soit sur le nombre des affaires portées en appel soit sur celui des affaires évacuées : propension des plaideurs à se porter en appel, modifications de procédures, réaffectation de moyens...

Dans l'immédiat, l'amplitude du mouvement de baisse amorcé en matière de droit social paraît néanmoins suffisante pour entraîner une nouvelle réduction du volume global des affaires en cours.

(2) Sans doute en raison des relèvements successifs du taux de compétence en dernier ressort des conseils de prud'hommes.

Age des stocks : une plus juste appréciation de l'encombrement

La seule connaissance du nombre des affaires en cours ne permet pas d'apprécier l'encombrement : un fort volume de litiges peut n'être en attente que depuis peu de temps, alors qu'un petit nombre d'affaires peut le rester longtemps. La répartition du stock par date d'introduction des affaires apporte donc un complément d'information indispensable.

Tableau 2. Nature et date d'introduction des affaires en cours fin 1987.

Répertoire général civil France métropolitaine

nature d'affaire	ensemble	personnes	famille	immobilier	affaires	oblig. contrats	responsabilité	social	public	non déterminée
STOCK 31.12.87	211 158	471	31 228	49 659	17 887	42 898	18 245	43 945	541	6 284
appels formés en										
1987	115 305	271	19 342	24 726	9 603	23 120	8 587	25 912	273	3 471
1986	58 557	118	8 474	13 954	4 923	12 380	5 772	11 388	142	1 406
1985	24 322	51	2 449	6 628	2 022	4 953	2 432	4 930	58	799
1984	7 631	22	520	2 485	787	1 555	782	1 138	41	301
1983	5 343	9	443	1 866	552	890	672	577	27	307

Tableau 3. Proportion d'affaires en cours fin 1987 par nature et ancienneté.

Répertoire général civil France métropolitaine

nature d'affaire	ensemble	personnes	famille	immobilier	affaires	oblig. contrats	responsabilité	social	public	non déterminée
STOCK 31.12.87	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
appels formés en										
1987	54,6	57,5	62,0	49,8	53,7	53,9	47,1	59,0	50,5	55,2
1986	27,8	25,1	27,1	28,1	27,5	28,9	31,6	25,9	26,2	22,4
1985	11,5	10,8	7,8	13,3	11,3	11,5	13,3	11,2	10,7	12,7
1984	3,6	4,7	1,7	5,0	4,4	3,6	4,3	2,6	7,6	4,8
1983	2,5	1,9	1,4	3,8	3,1	2,1	3,7	1,3	5,0	4,9
Ancienneté* moyenne	14,6	14,2	12,4	16,2	15,1	14,5	16,3	13,4	16,8	15,8

* en mois

Des affaires en attente de jugement depuis 15 mois en moyenne

Fin 1987, plus d'une affaire sur deux est en attente depuis moins d'un an (appel formé en 1987), mais une sur cinq l'est depuis plus de 2 ans (appel formé antérieurement à 1985). En moyenne(3), l'ancienneté des affaires est de près de 15 mois.

Elle est la plus importante en matière de droit immobilier et de droit de la responsabilité. Elle est la plus faible en droit de la famille et en droit social ; l'effort de réduction des stocks en cette matière a donc probablement porté sur le règlement des affaires les plus anciennes.

Selon cette approche, l'amélioration de la situation des chambres sociales se trouve largement confirmée, de même que l'encombrement en matière de droit immobilier. En revanche, malgré l'accroissement du niveau des en cours, l'ancienneté des affaires relatives aux obligations et contrats reste conforme à la moyenne.

(3) On affecte un délai de 6 mois aux appels formés en 1987, de 18 mois à ceux formés en 1986, etc.

L'encombrement varie sensiblement selon le siège de la cour d'appel

Au 31 décembre 1987, l'ancienneté moyenne des stocks varie de 8 à 20 mois. L'analyse des évolutions serait bien sûr un élément essentiel d'appréciation, mais cette photographie permet d'établir le niveau des disparités locales.

de 8 mois à moins de 10 mois

AGEN
BOURGES
DIJON
DOUAI
NANCY
PAU

de 10 mois à moins de 12 mois

BASTIA
BESANCON
GRENOBLE
LYON
POITIERS
RIOM
VERSAILLES

de 12 mois à moins de 15 mois

AMIENS
BORDEAUX
CAEN
CHAMBERY
METZ
ORLEANS
PARIS
REIMS
ROUEN

de 15 mois à 20 mois

AIX
ANGERS
COLMAR
LIMOGES
MONTPELLIER
NIMES
RENNES
TOULOUSE

A nombre d'affaires nouvelles comparable, l'ancienneté moyenne du stock peut varier du simple au double d'une cour à l'autre et cela quelle que soit la nature des affaires, du moins au niveau des grandes catégories de droit retenues ici.

Directeur de la publication : Jean-Luc Marié
Rédacteur en chef : Brigitte Munoz-Perez
Maquette : Denis Toussaint
ISSN en cours

Pour toute demande de renseignements, contactez la section Diffusion de la division de la Statistique et des Etudes, TEL. (1) 42 61 80 22 poste 55 94 ou 53 18